

Le 21 mai 2021



Chers parents,

Encore cette année, nous sommes heureux de vous annoncer que le Centre des arts offrira des camps artistiques, adaptés à la COVID-19, pour la saison estivale. Nous avons mis en place des mesures pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants et des formateurs. Vous trouverez à cet effet, dans le guide du parent, tous les documents en lien avec ces mesures.

Les camps auront lieu en phase jaune et si la zone 4 devait régresser à la phase orange/rouge, les jours de camps seront reportés à l'automne. Voici comment vous pouvez inscrire votre enfant dès le 25 mai :

- **Lire attentivement le guide du parent disponible :**
 - a. à artsedmundston.ca
 - b. sur demande par courriel ou par téléphone au 739-2127
 - c. en personne au Centre des arts

- **Remplir et signer les documents suivants :**
 - a. Fiche d'inscription
 - a. Formulaire de consentement
 - a. Confirmation du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépistage

- **Retourner les documents au Centre des arts et procéder au paiement.**

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous joindre. Toute l'équipe et les formateurs sont heureux d'accueillir votre enfant dans l'univers de création, d'exploration et d'expérimentation de nos camps artistiques.

Veuillez agréer, chers parents, mes salutations les meilleures.

Hélène A. Daigle
Coordonnatrice des programmes
Service arts et culture – Ville d'Edmundston
Centre des arts La petite église d'Edmundston

artsedmundston.ca  edmundston

 centredesarts@edmundston.ca  506 739-2127

GUIDE AUX PARENTS

Camps artistiques 2021



Création collective réalisée durant le camp arts visuels été 2020



DANS LE GUIDE DU PARENT

- Lignes directrices
- Programme des camps artistiques
- Formulaires à remplir et signer
 - Fiche d'inscription
 - Formulaire de consentement
 - Formulaire du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépistage
- Affiche du questionnaire de dépistage
- Plan opérationnel du Centre des arts pour les camps
- Document d'orientation pour la tenue de camps d'été en période de pandémie de COVID-19 (province du N.-B)



PORTRAIT D'UNE JOURNÉE

Entre 8 h et 9 h : Arrivée et accueil des enfants

9 h à 12 h : Atelier de création incluant une pause

12 h à 13 h : Dîner et jeux

13 h à 16 h : Atelier de création incluant une pause

Entre 16 h et 16 h 45 : Départ des enfants

ÂGE

Les camps artistiques s'adressent aux enfants de 4 à 13 ans. Les enfants devront avoir atteint l'âge minimum exigé pour leur groupe au 1^{er} juin 2021.

BESOINS PARTICULIERS

■ Lors de l'inscription, veuillez nous informer si votre enfant a des besoins spécifiques (allergies, épipène, hyperactivité, anxiété, etc.).

PLAN OPÉRATIONNEL

Le Centre des arts a son plan opérationnel COVID-19, incluant un plan pour les camps artistiques qui a été élaboré en suivant les directives du document « Orientation pour la tenue de camps d'été en période de COVID-19. » préparé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- **Dépistage** : Il n'y aura pas de dépistage actif (prise de température), mais le parent devra évaluer quotidiennement la présence de symptômes d'après le questionnaire du dépistage (guide du parent).
- **Masque** : Le port du masque n'est pas obligatoire chez les enfants pendant le camp.
- **Distanciation** : La taille de chaque groupe est limitée à un maximum de 15 enfants. La distanciation physique ne sera pas requise à l'intérieur de ce groupe.

MATÉRIEL REQUIS

- Votre enfant doit apporter quotidiennement le matériel suivant :
- Bouteille d'eau, de préférence réutilisable;
 - Boîte à lunch avec deux collations.

Il n'est pas permis d'apporter du matériel électronique (téléphone cellulaire, iPad ou des jouets) aux camps.

TENUE VESTIMENTAIRE

■ Nous avons des tabliers pour les activités artistiques, mais le risque que l'enfant tache ses vêtements n'est pas exclu, donc prévoir des vêtements en fonction de cette éventualité.

TENTES

■ Chaque enfant aura sa tente pour y ranger ses effets personnels, sa boîte à lunch et ses collations. Cette tente lui sera attribuée pour la semaine.

STATIONS DE TRAVAIL

■ Afin de réduire la manipulation des objets, chaque enfant aura sa station de travail et tout le matériel qui lui sera nécessaire pour la réalisation de ses projets.

STRUCTURE D'ENCADREMENT

■ Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires, une équipe est présente pendant toute la journée, incluant la période de repas et des pauses. L'artiste formateur est responsable de l'animation de l'atelier et il est assisté d'une étudiante. L'équipe de gestion du Centre est aussi disponible pour aider et intervenir au besoin.

REPAS

- Afin de respecter les mesures d'hygiène, les enfants ne pourront pas avoir accès au réfrigérateur et aux micro-ondes. Veuillez vous assurer de préparer des repas et collations en fonction de cette situation.
- Allergies alimentaires : si des enfants inscrits au camp ont des allergies, nous vous demanderons de préparer les repas et collations en tenant compte de ces allergies.
- Le partage de nourriture entre les enfants n'est pas permis en raison des intolérances et allergies alimentaires et de la COVID-19.

REMBOURSEMENT

Dû à la situation sanitaire, le Centre pourrait être amené à fermer en raison d'une éclosion. Si l'enfant ne peut assister à la nouvelle date proposée, il sera possible d'obtenir un remboursement, selon le principe du partage de risques, c'est-à-dire :

- Le Centre remboursera les parents pour les journées pour lesquelles le service n'a pas été offert, moins 25 % (frais administratifs de base).
- Si le camp n'est pas commencé, le Centre pourra proposer le camp à une autre semaine et si celle-ci ne convient pas à l'horaire de l'enfant, le Centre remboursera l'inscription, moins 25 %.
- Le calcul s'effectuera de la façon suivante : *le coût du camp est de 165 \$ pour la semaine et seulement 2 jours ont été offerts. Le Centre gardera 41.25 \$ (25 %) et ce montant sera déduit du coût de l'inscription, ce qui représente 123.75 \$ et qui équivaut à 24.75 \$ par jour. Donc, le Centre remboursera 3 jours aux parents, soit 74.25 \$.*

Si un enfant s'absente du camp pour toute autre raison, aucun remboursement ne sera effectué.

OBJETS PERDUS OU OUBLIÉS

- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou oubliés.

REÇU À DES FINS FISCALES

- La fiche d'inscription sert de reçu à des fins fiscales. Assurez-vous d'en conserver une copie si vous en avez besoin pour l'impôt, car c'est le seul document que nous remettons.

LIGNES DIRECTRICES

- Le camp est de 9 h à 16 h, sauf pour les 4 à 5 ans, de 9 h à 12 h.
- Les enfants peuvent arriver à partir de 8 h et quitter à partir de 16 h et au plus tard à 16 h 45.
- Les participants doivent avoir atteint l'âge minimum exigé au 1er juin 2021.
- Lors de l'inscription, veuillez nous informer si vous enfant a des besoins spécifiques (allergies, épipène, hyperactivité, anxiété, etc.).
- Les enfants doivent apporter deux collations, une bouteille d'eau et leur lunch.
- Nous avons des tabliers pour les activités artistiques, mais le risque de tacher les vêtements n'est pas exclu, donc prévoyez des vêtements en fonction de cette éventualité.
- Chaque enfant aura sa tente pour y ranger ses effets personnels.
- Chaque enfant aura sa station de travail et tout le matériel qui lui sera nécessaire pour la semaine.
- L'artiste formateur est responsable de l'atelier et il est assisté d'une étudiante et l'équipe de gestion du Centre est toujours disponible.
- Afin de respecter les mesures d'hygiène, les enfants ne pourront avoir accès au réfrigérateur ni aux micro-ondes. Si des enfants ont des allergies alimentaires, nous vous demanderons de préparer des repas et des collations en tenant compte de ces allergies.
- Dû à la situation sanitaire, le Centre pourrait être amené à fermer en raison d'une écloison. Voir le guide du parent pour les détails de remboursement.
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou oubliés.
- La fiche d'inscription sert de reçu à des fins fiscales.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT

- Lire attentivement le guide du parent disponible :
 - à artsedmundston.ca
 - sur demande par courriel ou par téléphone au 739-2127
 - en personne au Centre des arts
- Remplir et signer les documents suivants :
 - Fiche d'inscription
 - Formulaire de consentement
 - Confirmation du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépitage
- Retourner les documents au Centre des arts et procéder au paiement.

COVID-19

- Le Centre des arts applique les mesures sanitaires de son plan opérationnel ainsi que celles du document d'orientation pour la tenue de camps d'été en période de pandémie de COVID-19 (province du N.-B.).
- Dépistage : Il n'y aura pas de dépistage actif (prise de température), mais le parent devra évaluer quotidiennement la présence de symptômes chez l'enfant d'après le questionnaire du dépistage (guide du parent).
- Masque : Le port du masque n'est pas obligatoire chez les enfants pendant le camp.
- Distanciation : La taille de chaque groupe est limitée à un maximum de 15 enfants. La distanciation physique ne sera pas requise à l'intérieur de ce groupe.

PRÉREQUIS

Les enfants doivent avoir un intérêt pour les arts et la création ainsi que le désir de réaliser les projets proposés durant la semaine.

Les groupes d'âge et les semaines

6 à 8

CAMP ARTS VISUELS
5 au 9 juillet - 9 h à 16 h

9 à 12

CAMP ARTS VISUELS
12 au 16 juillet - 9 h à 16 h

10 à 13

CAMP VIDÉO
19 au 23 juillet - 9 h à 16 h

4 à 5

CAMP ARTS VISUELS
26 au 30 juillet - 9 h à 12 h

9 à 12

CAMP ARTS VISUELS
9 au 13 août - 9 h à 16 h

Veuillez noter que les ateliers proposés peuvent être sujets à changement sans préavis.



Centre des arts d'Edmundston

82, chemin Canada. Edmundston, N.-B., E3V 1V5

506 739-2127

www.artsedmundston.ca

centredesarts@edmundston.ca

VERSION
ADAPTÉE
COVID-19



CAMPS ARTISTIQUES 2021
Centre des arts d'Edmundston

Oeuvre collective réalisée lors du camp arts visuels 2020

Début
de la période
d'inscription

25 mai 2021



CENTRE
DES ARTS
LA PETITE ÉGLISE
D'EDMUNDSTON

edmundston
Arts et Culture • Arts & Culture

6 À 8

CAMP ARTS VISUELS

5, 6, 7, 8, 9 juillet

165 \$

UN OISEAU MESSAGERPeinture sur bois****MON JOURNAL ARTISTIQUE***Peinture, dessin, collage****PEINTURE TON RÊVE!***Aquarelle****MONSTRE COLORÉ***Peinture et dessin****LE HIBOU***Sculpture (boîtes de conserve)****HABILLE TON PERSONNAGE***Textile (laine)****LA FRESQUE***Dessin****LE VASE***Sculpture argile****UNE VACHE RIGOLOTTE***Peinture****PROJET COLLECTIF***Dans le cadre du Festival les Humanoïdes*

9 À 12

CAMP ARTS VISUELS

12, 13, 14, 15, 16 juillet

165 \$

UN OISEAU MESSAGERPeinture sur bois****MON JOURNAL ARTISTIQUE***Peinture, dessin, collage****PEINTURE TON RÊVE!***Aquarelle****MON AMI LE CHEVAL***Dessin****UNE POCLETTE***Textile (feutrage)****À LA MANIÈRE DE KANDINSKY***Pastel****LE BATEAU***Peinture à tempera****MONSTRE COLORÉ***Dessin et gouache****ANIMAL DE PELUCHE***Sculpture molle****PROJET COLLECTIF***Dans le cadre du Festival les Humanoïdes*

10 À 13

CAMP VIDÉO

19, 20, 21, 22, 23 juillet

165 \$

Les participants réaliseront un court-métrage (du scénario au tournage) en plus de participer à plusieurs activités en lien avec le cinéma :

- Les métiers du cinéma
- La création d'un personnage
- L'animation / stop motion
- Le flip book, le zootrope
- Les effets sur écran vert
- Le son et les effets sonores
- Utilisation de la caméra
- Les trucages et les effets spéciaux
- et plus encore.



4 À 5

CAMP ARTS VISUELS

26, 27, 28, 29, 30 juillet

120 \$

À la découverte du langage plastique!

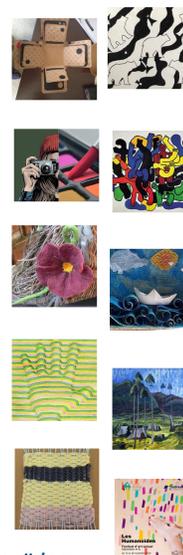
LES COULEURS PRIMAIRES*Peinture et estampe***LA RÉPÉTITION***Dessin, collage et peinture***LIGNES ET FORMES***Papier et peinture***SCULPTURE***Rouleaux de carton***LA TEXTURE***Laine et pastel*

9 À 12

CAMP ARTS VISUELS

9, 10, 11, 12, 13 août

165 \$

MA BOITE ARTISTIQUEPeinture, dessin, collage, collimage****ESPACES NÉGATIFS***Dessin d'observation****MOITIÉ MOITIÉ***Photographie et aquarelle****CASSE-TÊTE DE BONHOMMES***Peinture acrylique****LES FLEURS***Textile (feutrage)****DANS MA BOITE***Collage, technique du papier roulé****MA MAIN EN 3D***Dessin et feutres****À LA MANIÈRE D'EMILY CARR***Encre de chine****MURALE DÉCORATIVE***Tissage****PROJET COLLECTIF***Dans le cadre du Festival les Humanoïdes*

NOS CAMPS ARTISTIQUES PERMETTENT AUX JEUNES DE :

- Expérimenter, explorer et créer.
- Réaliser un projet différent à chaque jour.
- Découvrir et être accompagnés par des artistes et artisans de la région.
- S'initier au langage plastique.
- Vivre une expérience plutôt que de viser le résultat.

NOS FORMATEURS POUR LES CAMPS

Danyka Boulay, Simone Bourque, Guylaine Castonguay, Jules Landry, Emilie Grace Lavoie, Sylvie Morneault, Judith Gratz Ouellette, Sophie Pelletier

NOS ANIMATEURS DE CAMPS

Natasha Leblond et Elyse Laplante

FICHE D'INSCRIPTION

Camps artistiques 2021

Centre des arts d'Edmundston

Fiche	Atelier
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;"> <p>Inscription</p> <p>Nom de famille <input style="width: 100%;" type="text"/> Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Adresse <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Ville <input style="width: 100%;" type="text"/> Province <input style="width: 100%;" type="text"/> Code postal <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Assurance-maladie <input style="width: 100%;" type="text"/> Date naissance <input style="width: 100%;" type="text"/> <input type="checkbox"/> Photo</p> <p style="text-align: center;">ans</p> </div> <div style="width: 35%;"> <p>Renseignement médicaux</p> <p><input type="checkbox"/> Allergie</p> <p>Précisez <input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Problème de santé</p> <p>Précisez <input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/></p> </div> </div>	
<p>Personne-ressource en cas d'urgence</p> <p>Nom <input style="width: 100%;" type="text"/> Téléphone <input style="width: 100%;" type="text"/> Relation <input style="width: 100%;" type="button" value="Sélectionner"/></p>	
<p>Parent responsable</p> <p>Nom <input style="width: 100%;" type="text"/> Téléphone <input style="width: 100%;" type="text"/> Cellulaire <input style="width: 100%;" type="text"/> Courriel <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	

Camp					
Choix	Semaine	Camp	Coût du camp	Coût du matériel	Total
<input type="checkbox"/>	5 au 9 juillet	Arts visuels ● 6 à 8 ans	165 \$	0.00 \$	
<input type="checkbox"/>	12 au 16 juillet	Arts visuels ● 9 à 12 ans	165 \$	0.00 \$	
<input type="checkbox"/>	19 au 23 juillet	Vidéo ● 10 à 13 ans	165 \$	0.00 \$	
<input type="checkbox"/>	26 au 30 juillet	Arts visuels ● 4 à 5 ans	120\$	0.00 \$	
<input type="checkbox"/>	9 au 13 août	Arts visuels ● 9 à 12 ans	165 \$	0.00 \$	
GRAND TOTAL					



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Camps artistiques 2021

Par la présente, je _____, confirme avoir lu le guide du parent et avoir pris connaissance des documents suivants :

- Lignes directrices
- Programme des camps artistiques
- Affiche du questionnaire de dépistage
- Formulaires à remplir et signer.
 - Fiche d'inscription
 - Formulaire de consentement
 - Formulaire du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépistage.
- Plan opérationnel du Centre des arts pour les camps.
- Document d'orientation pour la tenue de camps d'été en période de pandémie de COVID-19 (province du N.-B.)

Je reconnais les mesures mises en place et j'accepte les conditions et situations qui pourraient affecter l'offre de service des camps artistiques 2021 du Centre des arts.

J'accepte d'inscrire mon enfant _____ au camp artistique le ou les _____ 2021.

Signature du parent ou tuteur

Date

Annexe D : Confirmation du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépistage

Je, _____, reconnais par la présente que je comprends
(Nom du parent ou tuteur)

mes responsabilités en matière de dépistage des symptômes de la COVID-19 chez mon enfant ou mes enfants avant d’emmener

mon enfant/mes enfants à _____ chaque jour.
(nom du camp)

Je comprends qu’en emmenant mon enfant/mes enfants au camp susmentionné, j’assume l’entière responsabilité et j’atteste que toutes les réponses aux questions du questionnaire de dépistage étaient « non ».

(Signature du parent ou tuteur)

(Témoin)

Date : _____

ATTENTION



Si vous répondez « **OUI** » à l'une des questions suivantes, **N'ENTREZ PAS** dans cet établissement. Veuillez retourner chez vous et vous isoler.

- Avez-vous **DEUX (2)** des symptômes suivants qui ne sont pas liés à un problème de santé préexistant (p. ex., les allergies saisonnières)? **SI OUI**, vous devriez subir un test de dépistage de la COVID-19.



Fièvre



Toux (ou toux qui s'aggrave)



Diarrhée



Perte de l'odorat et du goût



Taches mauves sur les doigts ou les orteils (chez les enfants)



Écoulement nasal



Mal de gorge



Douleurs musculaires



Mal de tête



Fatigue / épuisement

- Est-ce que la Santé publique, un fournisseur de soins de santé ou un agent de la paix vous a informé que vous devez actuellement vous isoler?
- Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou le résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 ET vous a-t-on dit que vous devez vous isoler?
- Avez-vous voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours (à moins de bénéficier d'une exemption d'auto-isolement)?
- Est-ce qu'un membre de votre ménage est revenu de l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours pour toute raison que ce soit et que maintenant un membre de votre ménage a développé un ou plusieurs symptômes de la COVID-19 ci-dessus?

Si vous avez répondu « **NON** » aux questions précédentes, **VOUS POUVEZ ENTRER** dans l'établissement.

Si vous avez des symptômes, vous devriez vous faire tester. Vous pouvez vous inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites vous tester » sur le site Web de la maladie à coronavirus du GNB, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.



Plan opérationnel COVID-19
Section camp de jour, camps d'été
Centre des arts d'Edmundston

82, chemin Canada, Edmundston, N.-B. E3V 1V5
506-739-2127, centredesarts@edmundston.ca



CENTRE
DES ARTS
LA PETITE EGLISE
D'EDMUNDSTON



edmundston

Plan opérationnel complet disponible à :
artsedmundston.ca

- a. **Camps de jour, camps d'été** : En plus des procédures approuvées par la médecin-hygiéniste du N.-B. pour les camps d'été, les garderies éducatives et les écoles, les parents et les enfants recevront des consignes spécifiques au Centre des arts, permettant d'atténuer davantage les risques et d'encourager la distanciation. Par exemple, une porte d'entrée leur sera désignée, accompagnée d'une station de dépistage actif, des espaces personnels seront préparés, les lieux et l'équipement seront nettoyés deux fois par jour et les visiteurs ne pourront pas se déplacer dans les espaces réservés aux enfants pendant les heures de camps.

Principales stratégies clés pour prévenir et contrôler les risques de contagion :

- i. Fournir un guide des consignes et des responsabilités aux parents, incluant l'affiche du questionnaire de dépistage et les formulaires à signer.
- ii. Faire un dépistage (valider avec le parent que le questionnaire de dépistage a été répondu) chez tous les enfants participants et le personnel à leur arrivée et répondre au questionnaire de dépistage une seconde fois en début d'après-midi.
- iii. Réserver du temps lors de la première journée de camp pour présenter les consignes d'hygiène aux enfants (tousse dans son coude, se laver les mains, etc.). Cette présentation se fera en comptine gestuelle et/ou vidéo, qui pourra être fredonnée toute la semaine. Un rappel sera fait chaque matin.
- iv. Expliquer les déplacements (flèches et pastilles au plancher, affiches) pour passer d'un endroit à l'autre. Faire le trajet avec les enfants.
- v. Demander aux participants d'apporter une bouteille d'eau (avec leur nom écrit dessus), un repas en format boîte à lunch et deux collations. La cuisinette ne sera pas accessible (micro-ondes et réfrigérateur).

Masque, distanciation et registre

- i. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants dans le camp d'été. Par contre, chaque enfant devra avoir un masque en tissu en réserve.
- ii. La taille de chaque groupe est limitée à un maximum de 15 enfants. Dans chaque groupe de 15 personnes, la distanciation physique n'est pas requise.
- iii. Un registre de groupe sera maintenu au quotidien avec les coordonnées de l'enfant ainsi que les membres du ménage de chaque enfant fréquentant le camp, comprenant les noms et les numéros de téléphone.

Arrivée et départ

- i. Les participants auront 30 minutes avant le début et à la fin du camp pour arriver/quitter. Le parent devra attendre l'enfant à l'extérieur. C'est le moniteur du camp qui ira chercher et ramener l'enfant.
- ii. Les enfants entreront par la porte d'entrée du grand escalier (devant le bâtiment), où sera installée leur station de dépistage. L'entrée se fera un enfant à la fois, à moins que les enfants viennent de la même bulle familiale. Des pastilles d'attente seront installées pour faciliter l'attente. Au besoin, les parents pourront entrer dans le Centre par la porte principale.
- iii. Le participant placera sa gourde et sa boîte à lunch sur une table prévue à cet effet et se dirigera vers la salle de toilette pour se laver les mains. Il pourra ensuite récupérer sa gourde et sa boîte à lunch, les déposer dans son espace assigné (tente individuelle) et ensuite se diriger dans l'espace de camp. Le moniteur du camp nettoiera chaque matin la table des boîtes à lunch après l'arrivée de tous les enfants.
- iv. Chaque participant aura sa tente qui deviendra son espace personnel, mais aussi de repas et de repos, dans lequel il pourra ranger sa gourde et sa boîte à lunch. Une fois que le participant aura sélectionné sa tente, elle lui sera assignée pour toute la durée du camp.

Dépistage

- i. Tous les enfants, les formateurs et le personnel iront à la station de dépistage (questionnaire de dépistage) le matin et après le dîner (maximum tous les 5 heures).
- ii. Le dépistage sera fait par le moniteur du camp du Centre, qui aura été formé au préalable.

Lavage des mains

- i. Les enfants et les formateurs de camps laveront leurs mains le matin, avant et après les pauses, avant et après le dîner et avant de quitter pour la maison, et au besoin. Cette procédure sera intégrée à la routine sous forme de comptines et de chants.

Station de travail

- i. Chaque enfant aura sa station de travail personnelle (table et chaise).
- ii. Tout le matériel et l'équipement nécessaires seront préparés à l'avance et placés à chaque station. Chaque participant aura aussi son équipement de base pour la journée/semaine (règle, gomme à effacer, taille-crayon, séchoir, etc.). Il n'y aura pas de partage d'équipement ou de matériaux.
- iii. Dans le cas d'équipement spécialisé qui nécessite d'être partagé, une station sera aménagée et les participants pourront soit y laisser leur projet afin que le moniteur puisse le faire à leur place et éviter que chacun manipule l'équipement, ou le moniteur pourra désinfecter l'équipement entre chaque utilisateur.
- iv. Si l'enfant a besoin de matériaux et équipements supplémentaires, il pourra en faire la demande au moniteur, qui se chargera de la distribution et de la désinfection, au besoin.
- v. Si l'enfant a besoin d'aide et que le formateur ou l'assistant doit le faire à l'intérieur de 2 mètres, ceux-ci porteront obligatoirement un masque. L'enfant pourra enlever son masque une fois assis et qu'il travaille en silence, et que la distance de 2 mètres peut assurément être respectée.

Aires de jeux

- i. Les jeux et activités pour l'heure du dîner seront choisis en fonction d'éviter les contacts de proximité.
- ii. Afin d'aider les jeunes à apprendre à respecter la distanciation tout en conservant une atmosphère ludique, au besoin, ils feront l'expérience de suspendre, sur des bretelles, un cerceau qui leur permettra de mieux visualiser l'espace, surtout lorsqu'ils seront appelés à se déplacer d'un lieu à l'autre pendant le camp.

Renforcement de nettoyage

- i. Le moniteur de camp verra à nettoyer les espaces et objets utilisés pendant les activités (tables, poignées) et s'assurera que la salle de lavage des mains et les salles de toilette sont toujours propres et disponibles. Tout le matériel et les équipements utilisés seront désinfectés après chaque utilisation.
- ii. Le service de conciergerie viendra 2 fois durant la journée, soit pendant le dîner et au départ des utilisateurs (après 17 h) et appliquera la procédure de nettoyage.
- iii. À la fin de chaque semaine de camp, il y aura un grand nettoyage et désinfection des locaux, équipements et matériaux utilisés.

Salle d'isolement (zone rouge)

- i. Une des loges du sous-sol sera disponible pour accueillir confortablement tout utilisateur du Centre qui aurait besoin d'être isolé temporairement. Cette dernière contient une toilette, un évier et une douche.
- ii. De l'équipement de protection individuelle sera disponible en cas de besoin.
- iii. En cas d'utilisation, cette loge sera nettoyée et désinfectée par le service de conciergerie.

**Document d'orientation
pour la tenue de camps
d'orientation pour la tenue
de camps d'été en période
de pandémie de COVID-19**

Santé publique Nouveau-Brunswick

Le 16 avril 2021

Document d'orientation pour la tenue de camps d'été en période de pandémie de COVID-19

Durant la phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 et pour permettre le retour au travail, il est essentiel que les employeurs et les employés aient accès à des services de garde pour leurs jeunes enfants. Ainsi, dans le contexte de la phase jaune de rétablissement, les activités des camps d'été non accrédités et offrant le coucher seront autorisées.

REMARQUE : La présence de variants du virus de la COVID-19 continue de susciter l'inquiétude au Nouveau-Brunswick. En effet, ces variants sont beaucoup plus contagieux et ont entraîné de nombreuses éclosions. Par conséquent, sans égard aux phases de rétablissement ou d'alerte, la découverte de tels variants peut amener la modification des présentes lignes directrices.

Le présent document fournit des orientations aux exploitants de camps d'été, ainsi que les étapes qu'ils doivent suivre pour offrir leurs activités de la façon la plus sécuritaire possible. L'objectif est de créer un environnement sain et sécuritaire pour le personnel et les enfants en prenant les dispositions nécessaires pour limiter le risque de l'exposition au coronavirus.

REMARQUE : Les camps d'été saisonniers ou qui sont ouverts jusqu'à dix semaines par année civile sont autorisés à fonctionner sans le permis délivré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE). Les camps ouverts pendant plus de dix semaines devront toutefois détenir le permis d'EDPE. Les enfants de moins de deux ans ne sont pas autorisés à recevoir des soins dans un camp d'été.

Nous avons produit une foire aux questions sur les camps d'été, accessible ici : [Conseils et support \(gnb.ca\)](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html)

Pendant la phase de rétablissement, il est important de comprendre que les activités **NE** reprennent **PAS** comme avant, et que les consignes et recommandations du présent document demeureront en place jusqu'à nouvel ordre. Pour obtenir des renseignements à jour sur la COVID-19, consultez le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick, à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>.

Conditions permettant de réduire le risque de transmission

Les camps d'été peuvent fonctionner au maximum de leur capacité en utilisant la méthode de regroupement, ce qui offre une option de garde d'enfants d'âge scolaire aux parents sur le marché du travail. En permettant à ces établissements de fonctionner à leur capacité maximale, aucune famille ne sera désavantagée.

La garde d'enfants est une autre option qui s'offre aux parents. Le GNB encourage les parents à considérer la garde d'enfants comme une option viable, où la gardienne viendrait à leur domicile pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Idéalement, la même gardienne devrait être utilisée chaque fois. Avec l'option de la garde d'enfants, le risque d'exposition à d'autres personnes susceptibles

d'être porteuses du virus serait beaucoup plus faible, à condition que le ménage ait mis en place des mesures de prévention et de contrôle. On entend par ces mesures un processus de dépistage de la gardienne à son arrivée, de bonnes pratiques de lavage des mains et le respect par la famille des conseils prévus par l'état d'urgence et l'arrêté obligatoire.

La science a démontré que les enfants qui portent et transmettent la COVID-19 peuvent avoir très peu de symptômes, voire aucun. Pour cette raison, si un adulte asymptomatique infecte un enfant et que ce dernier fréquente un camp d'été sans présenter de symptômes, il y a un risque que l'enfant transmette le virus au personnel et aux enfants présents au camp.

Comme la méthode de regroupement permet aux enfants de chaque groupe de s'entremêler, **toutes les parties prenantes, en particulier les parents et le personnel, doivent être conscientes que leurs actions jouent un rôle essentiel dans la réduction du risque de transmission des maladies infectieuses dans ces établissements.** Il est donc primordial que les exploitants suivent les contrôles stricts décrits tout au long de ce document.

De plus, il est conseillé aux parents de tenir compte des éléments suivants :

- Les adultes en contact avec des enfants fréquentant un camp d'été doivent faire preuve d'une très grande vigilance à l'égard des symptômes et doivent subir immédiatement un test de dépistage s'ils présentent au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.
- Si des enfants qui fréquentent un camp d'été sont du même foyer qu'un adulte vulnérable, le parent devra tenir compte du risque que l'enfant ramène la COVID-19 et y expose l'adulte vulnérable.
- Pour les adultes qui amènent un enfant dans un camp d'été, les adultes faisant partie de la « bulle » de l'enfant auront intérêt à limiter leurs déplacements non essentiels à l'extérieur du foyer.

Que faire pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19?

Plan opérationnel en réponse à la COVID-19

Les exploitants de camp d'été doivent élaborer un plan opérationnel qui décrira le fonctionnement quotidien du camp, pour répondre aux mesures supplémentaires indiquées dans le présent document. Le plan doit expliquer la façon dont l'exploitant procédera pour mettre en œuvre les restrictions de groupe au sein de l'établissement, tout en maintenant le rapport entre le nombre d'employés et le nombre d'enfants et les contrôles pour prévenir les maladies, notamment l'hygiène personnelle, le nettoyage et la désinfection, et la prise en charge des maladies. Le plan opérationnel devra par ailleurs prévoir une source d'eau potable, ainsi que des installations sanitaires et d'élimination des ordures approuvées.

Les exploitants doivent soumettre leur plan opérationnel en réponse à la COVID-19 à l'examen du personnel de Santé publique. Cela peut se faire lors d'une visite à l'improviste ou de la visite déterminée à l'avance d'un inspecteur de Santé publique.

Pour obtenir des renseignements sur le processus de planification et de création d'un plan opérationnel en réponse à la COVID-19, les exploitants peuvent consulter le lien suivant : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/guide_leplan_op_covid.pdf

Il est fortement recommandé aux exploitants offrant des camps d'été non accrédités de fonder leurs plans opérationnels sur le document [Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19](#).

Ce document contient de l'information qui favorisera le fonctionnement le plus sécuritaire possible des camps d'été en période de pandémie. Il fournit aussi des conseils relatifs à la gestion des éclosions, au nettoyage et à la désinfection, ainsi que d'autres mesures de prévention de la transmission du virus que peuvent appliquer les exploitants.

Sensibilisation à la COVID-19

Les exploitants de camps d'été doivent fournir aux parents de l'information sur les mesures supplémentaires liées à la COVID-19 exigées dans le cadre de la fréquentation des enfants au cours de la phase de retour à la normale. Des affiches sur la bonne hygiène des mains et l'hygiène personnelle doivent être installées partout sur les lieux du camp. De plus amples renseignements se trouvent sur la [page du Nouveau-Brunswick consacrée au coronavirus](#) (cliquez sur **Outils de sensibilisation** et ensuite sur [Ressources](#)).

Dossiers

Les exploitants de camps d'été doivent tenir des registres à jour des membres du ménage de chaque enfant fréquentant leur camp, comprenant les noms et les numéros de téléphone.

Les exploitants de camps d'été doivent tenir une liste complète des membres du personnel, des bénévoles, des enfants et des visiteurs qui travaillent sur les lieux du camp ou s'y présentent, peu importe la durée de la visite. Cette liste doit comprendre leur nom, leurs coordonnées ainsi que la date et l'heure à laquelle ils ont visité l'établissement.

Un journal quotidien doit être tenu pour chaque groupe autonome. Ce document doit répertorier les membres du groupe, leur présence quotidienne et la date de formation du groupe. Cette information est exigée au cas où Santé publique demanderait une aide à la recherche de contacts si une personne atteinte de la COVID-19 a pu être présente au camp d'été. Voir l'**Annexe B : Camp d'été – Modèle de journal quotidien**.

Tous ces documents doivent être mis à la disposition des fonctionnaires sur demande.

Arrivée et départ

Il est recommandé qu'un seul adulte désigné par famille soit responsable de conduire et d'aller chercher les enfants au camp. Il faut essayer d'échelonner les arrivées et départs afin de limiter le nombre de personnes présentes au camp en même temps. L'arrivée et le départ devraient se dérouler à l'extérieur, à moins que l'adulte doive absolument pénétrer dans l'établissement. Dans ce cas, il devra porter un masque à l'intérieur. Le port du masque est requis pour interagir

avec d'autres adultes lorsque la distanciation sociale n'est pas possible. Les masques de tissu sont acceptables.

Dépistage pour les camps d'été

Fournir des règles claires à la porte concernant les autorisations d'entrée. Poser des affiches à l'entrée sur le processus de dépistage.

Les parents sont responsables de poser les questions de dépistage à leurs enfants (quotidiennement, pour les camps d'été se tenant en journée seulement) et de ne les envoyer au camp d'été que s'ils se sentent bien et répondent aux critères du questionnaire. Consulter le site Web du GNB pour voir [l'affiche du questionnaire de dépistage](#) de la COVID-19. Les enfants qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent rester à la maison; ils ne peuvent pas revenir au camp tant qu'ils ne sont pas complètement rétablis. Si un test est effectué, Santé publique informera la personne ou le parent du moment où pourra prendre fin la période d'isolement.

Les exploitants des camps doivent faire remplir le formulaire de l'annexe D par les parents, qui confirme l'acceptation de leur responsabilité en matière de dépistage de leur enfant préalablement à sa participation au camp d'été. Les parents ne devront remplir ce formulaire qu'une seule fois. Lorsque les parents déposent leur enfant, le personnel doit leur demander s'ils ont posé les questions de dépistage à leur enfant et confirmer que l'enfant répond à tous les critères touchant l'état de santé.

Le personnel doit évaluer la présence de symptômes chez lui d'après le [questionnaire de dépistage](#) avant de participer aux activités du camp d'été. L'exploitant doit demander au personnel à son arrivée s'il a passé en revue les questions de dépistage et confirmer qu'il répond à tous les critères touchant l'état de santé.

Remarque : Les enfants ou membres du personnel souffrant habituellement d'allergies saisonnières ou encore de congestion ou d'écoulement nasal chroniques (reconnus par un prestataire de soins de primaires) n'ont pas à être exclus sur la base de ces symptômes.

Distanciation physique

La méthode de regroupement consiste à créer plusieurs groupes autonomes au sein de l'établissement, la taille de chaque groupe étant limitée à un maximum de 15 enfants (plus le personnel). Remarque : Dans chaque groupe de 15 personnes, la distanciation physique n'est pas requise.

Les camps d'été doivent respecter les ratios d'encadrement dans les groupes d'enfants. Chaque groupe ne peut compter plus de 15 enfants (plus le personnel), et une salle ne peut recevoir plus de deux groupes. Chaque groupe de 15 est exempté de la règle de distanciation physique de 2 mètres. Malgré cette exemption, les enfants devraient recevoir chaque matin des instructions sur le moment où il faut se laver les mains et la façon de le faire, comment se couvrir lorsqu'ils éternuent et sur l'importance de ne pas toucher leur visage ou celui des autres avec leurs mains.

Dans les camps d'été comptant plusieurs groupes, une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les enfants de chaque groupe. Pour cette raison, les activités et les pauses-repas devront peut-être réparties pour respecter les exigences de distanciation sociale.

Le même personnel doit rester avec son groupe toute la journée, ce qui comprend le début ou la fin de journée. **Pendant la journée, le personnel doit prendre une pause de 30 minutes par tranche de 5 heures de travail, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail.** Durant ces pauses, du personnel de relève peut être présent dans la salle. Toutefois, il incombe à l'exploitant de s'assurer que le personnel de relève est une personne cohérente au sein de l'établissement et auprès des groupes d'enfants qu'il supervise. Le principe directeur consistant à réduire le nombre de contacts s'applique dans tout l'établissement, et ce, tout au long de la journée.

- **Les groupes doivent demeurer les mêmes tout au long de la journée.**
- **Pour les nouveaux enfants, chacun doit être placé dans un groupe d'âge approprié.**
- **Il n'est pas acceptable de reconfigurer les groupes.**
 - **Les installations ne peuvent pas reconfigurer les groupes à mesure que le nombre diminue à la fin de la journée d'apprentissage ou lorsque l'assiduité peut être plus faible au début d'une nouvelle journée ou au début d'une nouvelle semaine.**
- **Afin de réduire au minimum les déplacements des enfants à l'intérieur de l'établissement, il est recommandé de limiter les déplacements des enfants entre les groupes à un maximum d'une fois par semaine pour permettre les vacances d'été, la transition entre les groupes d'âge et la fréquentation des camps d'été.**

Selon la progression de la pandémie au Nouveau-Brunswick, les règles temporaires pourraient devenir plus permissives ou plus strictes.

Procédures de nettoyage et de désinfection

L'augmentation de la fréquence du nettoyage et de la désinfection des surfaces souvent touchées joue un rôle important pour contrôler la propagation des virus et d'autres micro-organismes. Il faut nettoyer toutes les surfaces, particulièrement celles qui sont touchées fréquemment, comme les poignées de porte et les rampes, les jouets, etc., au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont souillées. Les jouets qu'un enfant a mis dans sa bouche doivent être nettoyés et désinfectés, puis rincés à l'eau potable avant d'être utilisés par un autre enfant. Par sécurité, il faut toujours ranger les produits de nettoyage et de désinfection hors de la portée des enfants.

Un programme de nettoyage et de désinfection doit être instauré, il doit indiquer des responsabilités claires, attribuées à des membres du personnel précis.

Au moment de choisir un produit de nettoyage de l'environnement, il est important de suivre les instructions du produit concernant la dilution, le temps de contact et l'utilisation sécuritaire, et de veiller à ce qu'il :

- soit enregistré au Canada et porte un numéro d'identification de médicament (DIN);
- porte la mention virucide à large spectre.

Les surfaces souillées doivent être nettoyées avant la désinfection, à moins d'indication contraire sur l'étiquette du produit.

Les produits désinfectants pour surfaces dures ci-dessous sont conformes aux exigences de Santé Canada pour les pathogènes viraux émergents. Les produits désinfectants autorisés peuvent être utilisés contre le SRARS-CoV-2, le coronavirus qui cause la COVID-19. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

Les recommandations suivantes s'appliquent à l'utilisation de l'eau de Javel :	
Désinfectant	Concentration et instructions
Chlore : eau de Javel – hypochlorite de sodium (5,25 %).	1 000 ppm • 1 cuillère à thé (5 ml) d'eau de Javel par tasse (250 ml) d'eau; ou • 4 cuillères à thé (20 ml) d'eau de Javel par litre (1000 ml) d'eau; • Laisser la surface sécher à l'air naturellement.

Précautions à prendre lors de l'utilisation de l'eau de Javel :

- Lors de la manipulation de solutions concentrées d'eau de Javel (hypochlorite de sodium), toujours respecter les mesures de sécurité et les directives du fabricant. Pour éviter les blessures, utiliser de l'équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation de ces produits (lire l'étiquette et consulter la fiche signalétique).
- L'eau de Javel a une durée de vie limitée, il faut vérifier la date de péremption indiquée sur la bouteille.
- Ne jamais mélanger des produits à base d'ammoniaque à de l'eau de Javel ou à des produits contenant de l'eau de Javel. Ce mélange peut produire du chlore gazeux, un gaz très toxique pouvant causer de graves problèmes respiratoires, un étouffement et potentiellement la mort.
- Au moment de mélanger une solution à l'eau de javel, il est important de verser l'eau de javel dans l'eau et non l'inverse.
- Ne pas préparer la solution trop tôt, car elle perd de sa puissance avec le temps. Préparer une nouvelle quantité de solution d'eau de Javel chaque jour.
- Nettoyer la surface avant d'employer la solution d'eau de Javel.
- La solution d'eau de Javel peut endommager certaines surfaces (par exemple les métaux et certains plastiques).
- Il faut éviter de respirer les vapeurs qui se dégagent du produit et de préparer les mélanges dans un endroit bien aéré. Si vous utilisez les produits à l'intérieur, ouvrez les fenêtres et les portes pour laisser entrer de l'air frais.

Dans le cas des camps d'été qui ont fermé en raison d'une éclosion, consultez l'annexe C : Guide de nettoyage pour la réouverture d'un camp d'été après une éclosion de COVID-19.

Pratiques d'hygiène personnelle

Lavage des mains

Le lavage des mains est l'une des meilleures façons de vous protéger et de protéger les autres contre le virus de la COVID-19 et d'autres microbes. Veiller à ce que les endroits pour se laver les mains et les désinfectants pour les mains soient facilement accessibles.

Les enfants doivent être supervisés pour s'assurer qu'ils se lavent les mains correctement.

Lavage des mains avec de l'eau et du savon

Marche à suivre pour bien se laver les mains avec de l'eau et du savon :

- Se mouiller les mains et appliquer du savon liquide ou utiliser un savon en barre propre.
- Frotter vigoureusement les mains ensemble en s'assurant de bien laver toutes les surfaces de la peau.
- Porter une attention particulière aux zones autour des ongles et entre les doigts.
- Continuer de frotter pendant au moins vingt secondes. Chantez deux fois la chanson Bonne fête!
- Rincer et sécher les mains comme il faut.
- Fermer les robinets avec une serviette en papier.
- Ouvrir la porte des toilettes avec une serviette en papier dans la main et jeter la serviette dans une poubelle.

Utilisation de désinfectant pour les mains

Les enfants et le personnel peuvent utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 70 % d'alcool approuvé par Santé Canada s'ils n'ont pas accès à de l'eau et du savon, et si leurs mains ne sont pas visiblement souillées. Les enfants doivent être supervisés quand ils utilisent ce type de désinfectant.

Les produits désinfectants pour les mains ne doivent pas être ingérés et doivent toujours être gardés hors de portée des enfants.

Comme pour tous les produits de santé, Santé Canada recommande de toujours suivre les instructions figurant sur l'étiquette du produit. Vérifiez si les produits et leurs usages prévus ont fait l'objet d'une autorisation pour la vente par Santé Canada, en effectuant une recherche dans la page [Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#). Les désinfectants pour les mains autorisés portent un numéro d'identification du médicament (DIN) à huit chiffres ou un numéro de produit naturel (NPN).

Suivez ces étapes pour vous laver les mains efficacement avec un désinfectant à base d'alcool :

- Appliquer un désinfectant pour les mains.
- Frotter le dos et la paume des mains, entre les doigts, autour des ongles (particulièrement les cuticules), les pouces et les poignets.
- Frotter jusqu'à ce que les mains soient sèches.

Le personnel et les enfants doivent pratiquer une bonne hygiène des mains. Ils doivent se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, en particulier dans les situations suivantes :

- à l'arrivée sur les lieux;
- avant et après les repas;
- après avoir utilisé les toilettes;
- après s'être mouché ou après avoir toussé ou éternué;
- après avoir partagé des jouets;
- après avoir été en contact avec des animaux ou leurs excréments.
- lorsqu'ils prennent des médicaments;
- après avoir joué dehors.

De plus, le personnel doit se laver les mains dans les situations suivantes :

- avant de manipuler de la nourriture et après;
- après avoir aidé un enfant à utiliser les toilettes;
- après les pauses;
- avant de changer la couche d'un enfant et après;
- avant d'administrer des médicaments et après.

Autres pratiques d'hygiène personnelle

- Chaque enfant doit avoir ses propres articles de toilette qui doivent être rangés de façon à éviter la contamination croisée. Ils doivent être clairement désignés et rangés séparément.
- Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche avant de s'être lavé les mains.
- Tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir jetable. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés et se laver les mains.
- Veiller à ce que des affiches sur l'étiquette en matière d'hygiène personnelle comme se laver les mains et éternuer et tousser dans sa manche soient placées partout dans l'établissement. Cela comprend les aires communes, l'espace de préparation des aliments dans la cuisine et les emplacements pour changer les couches. De plus amples renseignements se trouvent sur la [page du Nouveau-Brunswick consacrée au coronavirus](#).

Mesures supplémentaires pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19

Fournitures

Les exploitants de camps d'été doivent s'assurer qu'ils disposent de toutes les fournitures nécessaires, notamment de l'eau courante potable chaude et froide, du savon liquide, des serviettes en papier, du papier hygiénique, des produits de nettoyage et de désinfection, de l'équipement de protection individuelle (masques en tissu et gants jetables) ainsi que de la nourriture s'ils fournissent des repas.

En ce qui concerne l'équipement de protection individuelle, l'établissement doit disposer d'une réserve de [masques non médicaux](#) pour les enfants ou les membres du personnel qui pourraient tomber malades sur place. Ces masques ne doivent être utilisés que lorsqu'un enfant tombe malade à l'établissement. Dans les camps d'été, le port du masque n'est pas obligatoire par le personnel ou les enfants.

Il est important de déléguer à un membre du personnel la responsabilité de surveiller les fournitures afin de s'assurer que les stocks sont maintenus pendant les heures d'ouverture.

Dans les cas où les membres du personnel sont responsables de la collecte des fournitures et qu'ils n'utilisent qu'un seul véhicule, deux personnes peuvent voyager ensemble, la deuxième personne s'installant à l'arrière du côté passager.

Toilettes

Les toilettes doivent être équipées d'eau courante chaude et froide sous pression, de savon liquide, de serviettes en papier, de papier toilette et de poubelles. Il doit y avoir des affiches sur le lavage des mains. Les toilettes doivent être nettoyées fréquemment.

Postes de lavage des mains

Les postes de lavage des mains doivent être équipés d'eau courante chaude et froide sous pression, de savon liquide et de serviettes en papier. Il doit y avoir des affiches sur le lavage des mains.

Nourriture

- Les locaux destinés aux aliments dans les établissements titulaires d'une licence en vertu du Règlement sur les locaux destinés aux aliments doivent être exploités conformément au Règlement. Les camps qui n'ont pas besoin d'un permis pour mener leurs activités peuvent consulter la brochure l'[ABC de la salubrité alimentaire](#) pour obtenir des renseignements sur la salubrité des aliments. Des ressources supplémentaires sur la salubrité alimentaire sont accessibles sur le site Web du [Bureau du médecin-hygiéniste en chef \(Santé publique\)](#).
- Lorsqu'une salle à manger commune est utilisée, les repas des groupes doivent être servis à des heures différentes afin de respecter les exigences d'éloignement physique.
- Des membres du personnel particuliers doivent être affectés à la préparation et à la distribution des repas.
- Il est acceptable d'aménager une file d'attente à la cafétéria permettant au personnel ou aux enfants d'indiquer la nourriture qu'ils veulent et de se la faire servir par un membre du personnel derrière un comptoir.
- Les exploitants sont encouragés à ne fournir que des collations préemballées ou préportionnées.
- N'autorisez pas l'utilisation de récipients alimentaires communs, comme les pichets d'eau ou de jus, les salières et poivrières, etc., dans les aires de repas.
- Veillez à ce que les personnes qui manipulent les aliments respectent une bonne hygiène des mains et cessent d'effectuer des tâches dans la cuisine s'ils tombent malades.

- Si l'établissement le permet, les enfants peuvent apporter leurs propres repas et collations. Conseillez aux parents d'utiliser des boîtes à lunch isolées avec des sacs réfrigérants pour aider à garder les aliments au froid. Les repas chauds peuvent être conservés dans un thermos.
- La vaisselle peut être lavée dans un lave-vaisselle.
- Si la vaisselle est lavée à la main, il faut suivre la méthode en trois étapes (lavage, rinçage, désinfection). Si vous utilisez de l'eau de Javel à usage domestique (5,25 %), une concentration de 100 ppm est acceptable.
- Découragez tout partage d'aliments entre les enfants ou le personnel.

Buanderie

Si une buanderie est mise à disposition, les directives à suivre sont les suivantes :

- Se laver les mains avant de faire la lessive et après.
- Nettoyer les boutons et les poignées des machines avant et après le lavage.
- Ne pas laisser de vêtements souillés ou de paniers sur les machines ou les tables.
- Ne pas secouer le linge sale avant de le mettre dans la machine.
- Laver le linge avec du savon et de l'eau la plus chaude possible. Ne pas surcharger la machine.
- Ne pas laisser la porte de la sècheuse ouverte lorsqu'elle n'est pas utilisée.
- Faire sécher les articles à la température la plus élevée possible et les sécher complètement.
- Désinfecter le panier avant de le remplir de vêtements propres.

Installations pour dormir dans les camps d'été

- Dans les lieux d'hébergement partagés, les lits doivent être disposés à au moins deux mètres (six pieds) l'un de l'autre **et** disposés tête-bêche, dans la mesure du possible. S'il est impossible d'espacer les lits de deux mètres (six pieds), il faut installer des écrans temporaires entre eux, comme des rideaux ou des panneaux de verre plastique, afin de prévenir la dispersion de gouttelettes respiratoires durant la nuit, et les enfants doivent dormir tête-bêche. Cela s'applique aux lits ordinaires ou superposés.

Aires de jeu extérieures

- En ce qui concerne les groupes de 15 enfants ou moins, il peut être nécessaire d'échelonner les temps de jeu afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres entre chaque groupe.
- Pendant les temps de jeu, le personnel doit être vigilant et rappeler aux enfants de ne pas se toucher le visage avec les mains.
- Après chaque période de jeu, le personnel doit veiller à ce que les enfants se lavent les mains.
- Pendant la pandémie de COVID-19, les jeux d'eau et les bacs à sable sont interdits.
- Les établissements sont autorisés à utiliser les jeux (toboggans, balançoires, barres de suspension, etc.). Ces jeux comprennent ceux qui ont été rouverts par la municipalité. Le

personnel doit s'assurer que les enfants respectent une bonne hygiène personnelle lorsqu'ils sont sur l'équipement et qu'ils se lavent les mains avant et après avoir joué sur l'équipement.

- L'utilisation de jouets partagés comme les vélos, les balles et les bâtons de baseball est autorisée. Comme pour les autres jouets, les jouets partagés doivent être nettoyés au moins deux fois par jour et lorsqu'ils sont souillés.
- Les jouets qu'un enfant a mis dans sa bouche doivent être nettoyés et désinfectés, puis rincés à l'eau potable avant d'être utilisés par un autre enfant.

Excursions

- Les camps d'été peuvent offrir des activités incluant un coucher et d'autres excursions dans l'arrière-pays ou sur des terrains privés, à condition que celles-ci soient sécuritaires et que les dispositions pour dormir respectent les consignes établies et soient inscrites dans le plan opérationnel. Les excursions à d'autres endroits en plein air, comme dans des parcs provinciaux et nationaux, sont acceptables, mais doivent être coordonnées avec le parc visé au préalable.
- Les excursions dans des lieux publics (p. ex. musées, parcs et centres de jeu) sont permises si l'on dispose d'un plan opérationnel.

Événements spéciaux

- Les activités soulignant les jours fériés ou les festivals et autres événements, comme les anniversaires amenant des rassemblements de parents et de groupes, ne sont pas autorisés à l'heure actuelle.

Mesures de protection relatives aux autres personnes ayant accès aux établissements

- Les visiteurs qui fournissent un service considéré comme essentiel au camp d'été sont autorisés à s'y présenter pendant les heures de fonctionnement du camp. Il s'agit notamment de professionnels essentiels, comme des inspecteurs de Santé publique, des intervenants auprès d'enfants autistes, etc.
- Les visiteurs doivent suivre le protocole de dépistage pour être admis dans l'établissement. Ils doivent également porter un masque de tissu, se laver les mains au poste de lavage des mains le plus proche à leur arrivée et aussi maintenir la distanciation physique dans la mesure du possible.
- Les visiteurs non essentiels comme les vendeurs, les bibliothécaires et les animateurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement pendant les heures d'ouverture.
- Les exploitants doivent tenir et conserver des registres de tous les visiteurs (où sont consignés dates, heures, noms, ministères/entreprises) pendant la période de fonctionnement du camp. Tous les registres doivent être mis à la disposition de Santé publique, au besoin.

Mesures de contrôle recommandées par Santé publique en cas de détection d'éclosion

Qu'entend-on par éclosion de COVID-19 dans un établissement?

Un cas confirmé de COVID-19 (personne ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage du virus provoquant la COVID-19).

Remarque : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal ne sont pas considérés comme des cas symptomatiques suspects.

Comment signaler un cas à Santé publique?

Si le camp compte un cas confirmé de COVID-19 ou plusieurs cas symptomatiques suspects, il doit en informer Santé publique, en communiquant avec l'infirmière en santé publique de la région régionale de la santé ou en composant le numéro d'urgence après les heures de bureau.

Il n'est pas recommandé de tester la personne pour la déclarer rétablie. Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'un enfant est concerné) lorsque l'isolement peut être levé. Le camp n'a pas besoin d'un avis de Santé publique pour confirmer un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19. Si un enfant ou un membre du personnel est atteint de la maladie, Santé publique en informera l'établissement.

Si une éclosion est détectée, le camp doit fermer. Le bureau régional de Santé publique participera à la gestion de l'éclosion, s'assurera que les personnes exposées sont identifiées et que les mesures de santé publique sont en place et dirigera toute communication nécessaire.

Mesures de prévention des éclosions

Les camps d'été doivent avoir un plan de gestion de la maladie comportant une information détaillée sur la COVID-19 et des mesures à prendre si on soupçonne des cas de COVID-19. Ce plan doit aussi comprendre les coordonnées de l'infirmière en santé publique de la région régionale de la santé et le numéro d'urgence après les heures de bureau. Les exploitants de camp d'été peuvent obtenir ces renseignements en communiquant avec leur bureau régional des Services de protection de la santé (voir l'**annexe A : Bureaux régionaux des Services de protection de la santé**).

Les mesures de contrôle visant les cas soupçonnés de COVID-19 comprennent ce qui suit :

- Si un camp doit fermer en raison d'une éclosion, la directive lui en sera fournie par Santé publique. S'il est nécessaire d'exclure ou d'isoler un enfant, il faut s'assurer que des mesures sont en place pour informer les parents ou les tuteurs et le personnel de la situation et de l'importance de cette mesure de contrôle. Procéder à une exclusion ou un isolement approprié est une des mesures les plus importantes et les plus efficaces permettant de contrôler la transmission de la maladie aux autres. La collaboration des parents et du personnel est primordiale. L'établissement doit disposer d'un espace où un membre du personnel ou un enfant qui devient symptomatique pendant la journée peut s'isoler en attendant que quelqu'un vienne le chercher. On doit venir chercher la

personne dans l'heure qui suit la notification. Les parents doivent être conscients que l'on s'attend à ce qu'ils se conforment à cette exigence.

- Les enfants qui présentent des symptômes doivent être immédiatement séparés des autres et placés dans un endroit surveillé jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux. Dans la mesure du possible, toute personne qui s'occupe d'un enfant malade doit maintenir une distance de 2 mètres entre elle et l'enfant.
- Il est important que le groupe combiné d'enfants et de personnel dans lequel se trouvait l'enfant symptomatique ne soit pas mélangé avec le reste de la population de l'établissement jusqu'à ce que le « cas suspect » soit évalué.
- S'il est impossible de maintenir une distance d'au moins 2 mètres d'un enfant malade, si les circonstances le permettent, celui-ci devrait porter un masque en tissu en public et quitter le bâtiment.
- **Remarque : Le port du masque n'est pas obligatoire chez les enfants en santé dans les camps d'été.**
- Le personnel malade doit immédiatement s'isoler des autres et porter un masque artisanal jusqu'à ce qu'il puisse quitter l'établissement.
- L'hygiène et l'étiquette respiratoire doivent être respectées pendant que l'enfant ou le membre du personnel malade attend d'être récupéré.
- Une fois que l'enfant ou le membre du personnel malade a quitté l'établissement, l'espace dans lequel il a été isolé doit être nettoyé et désinfecté.
- Si une éclosion est confirmée, affichez des avis appropriés pour les parents et les tuteurs à toutes les entrées de l'établissement afin de garantir que ces derniers, ainsi que les membres du personnel, disposent de renseignements sur la maladie en cas de besoin ou s'ils le demandent.

Annexe A : Bureaux régionaux des Services de protection de la santé

Pour toute demande concernant les camps d'été, veuillez communiquer avec les Services de protection de la santé.

Bureaux régionaux du ministère de Santé publique, Services de protection de la santé :

<p>Région centrale Fredericton N° de téléphone : 506-453-2830</p>	<p>Région sud Saint John N° de téléphone : 506-658-3022</p>	<p>Région est Moncton N° de téléphone : 506-856-2814</p>	<p>Région nord Bathurst N° de téléphone : 506-549-5550</p> <p>Edmundston N° de téléphone : 506-737-4400</p> <p>Campbellton N° de téléphone : 506-789-2549</p>
--	--	---	--

Annexe B : Camp d'été – Modèle de journal quotidien

Nom du groupe : _____

Date de formation du groupe : _____

Journal du groupe confirmé par : _____

Date : _____

N°	Nom de l'enfant	Nom de l'employé
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Annexe C : Guide de nettoyage pour la réouverture d'un camp d'été après une éclosion de COVID-19

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour obtenir une liste des espaces et articles qui doivent être nettoyés avant la réouverture d'un camp d'été après une éclosion (pour obtenir des renseignements sur les produits et les procédures de nettoyage et de désinfection, consultez la section « Procédures de nettoyage et de désinfection » du présent document).

Aires/Articles	Méthode de nettoyage
Jouets et équipement de jeu non poreux	Nettoyer et désinfecter
Étagères et coffres à jouets	Nettoyer et désinfecter
Jouets de peluche lavables	Laver à la lessive*
Costumes et déguisements	Laver à la lessive*
Jouets portés à la bouche	Nettoyer, désinfecter puis rincer avec de l'eau potable
Bavoirs	Nettoyer et désinfecter
Tablettes de chaise haute	Nettoyer, désinfecter puis rincer avec de l'eau potable
Lits d'enfant et lits portatifs	Nettoyer et désinfecter
Sucettes et tétines	Nettoyer, désinfecter puis rincer avec de l'eau potable
Pâte à modeler du commerce	Jeter
Pâte à modeler maison	Jeter
Tables à eau	Pas permis durant la pandémie de COVID-19
Bacs à sable	Pas permis durant la pandémie de COVID-19
Tapis de jeu en mousse	Nettoyer et désinfecter
Draps et couvertures	Laver à la lessive*
Matelas de sieste/lits portatifs	Nettoyer et désinfecter
Surfaces en contact avec les aliments	Nettoyer, désinfecter puis rincer avec de l'eau potable
Poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, mains courantes, planchers, éviers, surfaces non en contact avec les aliments et chaises	Nettoyer et désinfecter
Meubles rembourrés	Passer à l'aspirateur** et nettoyer à la vapeur
Petits tapis	Passer à l'aspirateur** et nettoyer à la vapeur
Tapis	Passer à l'aspirateur** et nettoyer à la vapeur
Planchers	Nettoyer et désinfecter
Poubelles	Vider, puis nettoyer et désinfecter
Tables et matelas à langer (y compris la surface entière de l'aire de changement de couche ainsi que ses côtés)	Nettoyer, désinfecter puis rincer avec de l'eau potable
Toilettes et urinoirs	Nettoyer et désinfecter
Parois et cloisons de cabinet	Nettoyer et désinfecter
Rideaux et cloisons en tissu pour cabinets	Laver à la lessive*
Sièges percés et de toilette pour enfants	Nettoyer et désinfecter
Lavabos	Nettoyer et désinfecter

*Consultez la section « Buanderie » du présent document pour obtenir des recommandations sur les procédures de lavage.

** Utiliser seulement des aspirateurs munis de filtres de sortie d'air, de préférence de filtres HEPA, pour les surfaces de tapis. Si votre aspirateur n'est pas muni d'un filtre de sortie d'air, NE passez PAS l'aspirateur dans la pièce.

Annexe D : Confirmation du parent et reconnaissance de la responsabilité du dépistage

Je, _____, reconnais par la présente que je comprends
(Nom du parent ou tuteur)

mes responsabilités en matière de dépistage des symptômes de la COVID-19 chez mon enfant ou mes enfants avant d’emmener

mon enfant/mes enfants à _____ chaque jour.
(nom du camp)

Je comprends qu’en emmenant mon enfant/mes enfants au camp susmentionné, j’assume l’entière responsabilité et j’atteste que toutes les réponses aux questions du questionnaire de dépistage étaient « non ».

(Signature du parent ou tuteur)

(Témoin)

Date : _____